

Quelles sont les obligations de securite pour un frontalier allemand travaillant a domicile ?

Réponse courte

L'employeur luxembourgeois reste tenu de son **obligation generale de securite** (Art. [L.312-1](#)) envers un frontalier allemand en teletravail, meme lorsque celui-ci travaille depuis son domicile en Allemagne. Il doit s'assurer que le poste de travail a domicile respecte les normes d'**ergonomie** et de securite, fournir les equipements necessaires et informer le salarie des risques lies au teletravail. L'evaluation des risques doit couvrir le lieu de teletravail, et le salarie doit etre forme aux regles de securite applicables a son environnement de travail.

Définition

L'**obligation de securite** de l'employeur s'etend a tous les aspects lies au travail, y compris le télétravail effectue depuis le domicile du salarie a l'etranger. Le Code du travail luxembourgeois impose a l'employeur de prendre les mesures necessaires pour proteger la securite et la **sante des salaries**, quel que soit le lieu d'execution du travail.

Conditions d'exercice

L'obligation de securite de l'employeur s'applique dans les conditions suivantes :

Condition	Detail
Champ d'application	L'obligation couvre le teletravail depuis le domicile en Allemagne, sans restriction geographique (Art. L.312-1)
Evaluation des risques	L'employeur doit realiser ou faire realiser une evaluation des risques du poste de travail a domicile (Art. L.312-8)
Consentement du salarie	L'accès au domicile pour verification necessite l'accord prealable du salarie
Equipements	L'employeur fournit et entretient les equipements necessaires au teletravail (Art. L.312-3)
Information	Le salarie doit etre informe des regles de securite et des risques specifiques au teletravail

Modalités pratiques

La mise en oeuvre de l'obligation de securite implique les demarches suivantes :

Element	Detail
Checklist ergonomique	Fournir au salarié un guide d'auto-évaluation de son poste de travail a domicile
Formation securite	Dispenser une formation aux risques specifiques du teletravail (posture, ecran, risques electriques)
Equipements fournis	Ecran, clavier, chaise ergonomique, repose-pieds selon les besoins identifiés
Suivi medical	Maintenir le suivi par le service de sante au travail luxembourgeois
Signalement	Mettre en place une procedure de signalement des incidents a domicile

Pratiques et recommandations

Formaliser dans l'avenant de teletravail les obligations reciproques en matiere de securite, en precisant les conditions d'amenagement du poste a domicile. **Proposer** une visite virtuelle ou une auto-évaluation photographique du poste de travail, avec l'accord du salarié, pour verifier la conformite de l'installation. **Prevoir** un budget d'equipement ergonomique pour les teletravailleurs frontaliers, afin de garantir des conditions de travail equivalentes a celles du bureau. **Documenter** chaque action de prevention dans le dossier du salarié pour demontrer le respect de l'obligation de securite en cas de controle.

Cadre juridique

Le cadre legal applicable est le suivant :

Reference	Objet
Art. <u>L.312-1</u> du Code du travail	Obligation generale de securite de l'employeur
Art. <u>L.312-3</u> du Code du travail	Formalisation du teletravail et fourniture des equipements
Art. <u>L.312-8</u> du Code du travail	Sante et securite du teletravailleur
Art. <u>L.312-9</u> du Code du travail	Droit a la deconnexion
Convention interprofessionnelle du 20 octobre 2020	Cadre general du teletravail au Luxembourg

L'employeur ne peut pas se decharger de son obligation de securite au motif que le salarié travaille depuis l'Allemagne. En cas d'accident du travail a domicile, la charge de la preuve du respect des obligations incombe a l'employeur.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.